

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 036

**Séance ordinaire du 5 juin 2026
17h30 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 29 mai 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Michel TONDUT

Rapporteur : Madame le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 22 Représentés : 9 Absents : 2

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 5

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – Mme Sylvie SOUCHON – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – M. Jean Noël MICHEL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – Mme Sandy SOSCIA – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : M. Christian TANTI à Mme Amapola VENTRON – Mme Sylvie CENCI-MACH à Mme Laurence BEGEY – M. Pierre-Marie SACHOT à Mme Sylvie SOUCHON – Mme Virginie HOANG-ROSSI à M. Robert ABELA – Mme Marianne VAN DEN PLAS à Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Serge IENCO à M. Michel TONDUT – Mme Anne-Marie ADRAGNA à M. Jean Noël MICHEL – Mme Aurélie CAILLOL à Mme Sandy SOSCIA – Mme Hélène THUDO à Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET.

Absents : M. Pierre CAVATORTO – Mme Patricia LAZZARO.

Objet : Fixation des taux d'imposition pour 2026 - Délibération rectificative.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts modifié le 19 février 2026, notamment son alinéa 3 qui organise la possibilité d'une variation différenciée ;

Vu la délibération n°2026/031 du 29 avril 2026 fixant les taux d'imposition pour 2026 ;

Considérant qu'il incombe au conseil municipal de fixer annuellement le taux des taxes locales sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que sur la fraction de la taxe d'habitation portant sur les logements non affectés à l'habitation principale,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération susvisée ;

Considérant les bases fiscales notifiées par l'état 1259 COM ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260605-DEL_2026_36-DE
Date de télétransmission : 09/06/2026
Date de réception préfecture : 09/06/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Abroge** la délibération n°2026/031 du 29 avril 2026 fixant les taux d'imposition pour 2026 et les remplace par les présentes dispositions ;
- **Décide** d'appliquer une variation différenciée des taux et de fixer pour l'année 2026 les taux d'impositions de la commune ainsi que suit :

TAXES COMMUNALES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière bâti (TFB)	35,55	34,55
Taxe foncière non bâti (TFNB)	40,47	39,33
Taxe d'habitation (THRS)	13,55	13,55

- **Précise** que la majoration applicable à la THRS demeure fixée à 60% ;
- **Charge** le maire de signer l'état de notification 1259 COM communiqué à la commune et de notifier cette décision aux services de l'Etat.

Le 5 juin 2026

La secrétaire de séance,

Michel TONDUT



Le Maire,

Amapola VENTRON